



Municipalité d'Oka

SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE FORMULAIRE DE REMBOURSEMENT FRAIS DE NON-RÉSIDENCE

Le remboursement demandé concerne les activités suivantes :

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOM DE LA PERSONNE INSCRITE	DATE DE NAISSANCE	COÛT DU RÉSIDENT	COÛT DU NON-RÉSIDENT

IMPORTANT :

- Les cours ou activités ne doivent pas être offerts par la Municipalité d'Oka;
- Joindre toutes les pièces justificatives:
 - Reçu de la preuve du paiement (le nom de l'utilisateur doit y figurer, à spécifier lors de l'inscription)
 - Preuve des coûts de non-résident (exemple : copie du bulletin où on voit les tarifs de l'activité)
- Le maximum des frais remboursables est de 250 \$ par activité et de 500 \$ par famille pour les résidents de 17 ans et moins;

Exemple 1 : Cours de natation

Coût du résident : 55 \$

Coût du non-résident : 90 \$

La différence de 35 \$ sera remboursée, étant des frais de non-résident ajoutés au coût de l'inscription.

Exemple 2 :

Cours de tennis dans un centre sportif.

Le prix est le même pour un résident qu'un non-résident. Il n'y a pas de frais de non-résident, donc la demande n'est pas admissible.

- La demande doit parvenir au Service des loisirs avant le 30 novembre inclusivement. Le remboursement a lieu une fois par année en décembre et couvre la période du 1^{er} décembre au 30 novembre durant laquelle les cours ont eu lieu. Tout formulaire incomplet ou remis après le 30 novembre sera refusé.

Le remboursement doit être fait à :

Nom : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Réservé à l'administration

Signature responsable du service des loisirs

Montant

02 – 701 – 00 - 499
Code budgétaire